

Compte rendu de la séance du mardi 18 décembre 2018

Secrétaire de la séance: Olivier CHABRAND

Ordre du jour:

- Validation des délibérations précédentes
- Demandes de subventions DETR 2019,
- Convention de mise à disposition partielle de personnel avec la commune de Sisteron
- Adhésion au SIVU élargi Entrepierres/Salignac
- Aménagement Forêt Communale
- Location studio communal
- Question diverses

Délibérations du Conseil :

Demande de subvention DETR 2019 materiel de déneigement (DE 2018 045)

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le projet d'achat d'une fraise de déneigement. Le coût total de l'opération s'élève à la somme de 1 665,83 € HT.

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2019 afin de pouvoir financer le projet au taux maximum de 70 %.

Le plan de financement est le suivant :

Etat (DETR 2019) :	1 166,08 € (70 %)
Autofinancement :	499,75 € (30%)
TOTAL :	1665,83 € (100%)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'achat d'une fraise de déneigement,,

APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessus exposé et l'inscription de cette dépense au budget,

S'ENGAGE à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée est inférieure au montant sollicité,

SOLLICITE la subvention à l'Etat au titre de la DETR 2019 au taux maximum de 70% ,

S'ENGAGE à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Demande de subvention DETR 2019, isolation et carrelage salle voûtée (DE 2018 046)

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le projet de d'isolation thermique et de carrelage de la salle communale dite " salle voûtée".

Le coût total de l'opération s'élève à la somme de 5 346,00 € HT.

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2019 au taux maximum de 60%.

Le plan de financement est le suivant :

Etat (DETR 2019) :	3 207,60 € (60%)
Autofinancement :	2 138,40 € (40%)
TOTAL :	5 346,00 € (100%)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les travaux d'isolation et de carrelage dans la salle voûtée,

APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessus exposé et l'inscription de cette dépense au budget,

S'ENGAGE à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée est inférieure au montant sollicité,

SOLLICITE la subvention à l'Etat au titre de la DETR 2019 au taux maximum de 60% ,

S'ENGAGE à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de Sisteron pour les services Eau et Festivités (DE 2018 047)

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et techniques entre communes membres de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, la Commune de Sisteron est favorable à la mise à disposition de personnel et de matériel spécifique à la recherche de fuites sur les réseaux communaux d'eau potable et un service de mise en place de matériels de festivités.

Le personnel de la Commune de Sisteron peut être sollicité pour intervenir à la demande de la commune de Saint-Geniez. Pour assurer le bon fonctionnement des services de la Commune de Sisteron, cette dernière se réserve le droit de refuser la mise à disposition de l'agent, si celui-ci n'est pas disponible à la période sollicitée par la commune d'accueil.

Madame le Maire indique que trois agents du service de l'Eau et treize agents du service Festivités de Sisteron sont concernés par cette mise à disposition partielle.

Une convention de mise à disposition doit être conclue et signée entre les deux communes pour chaque service concerné. La commune de Sisteron facturera à la commune de Saint-Geniez, les montants de la rémunération et des charges sociales des personnels au prorata des heures réellement effectuées, ainsi que les coûts d'utilisation de matériel de recherche de fuites et des véhicules engagés.

Où cet expose et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de mise à disposition partielle tel que présenté par Madame le Maire.

AUTORISE Madame le Maire à signer ces conventions de mise à disposition de personnel et de matériel avec la commune de Sisteron.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Adoption de la modification du périmètre et des nouveaux statuts du SIVU Salignac - Entrepierres (DE 2018 048)

Madame le Maire informe que suite à la délibération du 21 novembre 2018 votée par le SIVU Salignac - Entrepierres qui modifie le périmètre et les statuts du SIVU, celui-ci est étendu aux communes suivantes : Authon, Saint-Geniez, Sisteron et Valernes.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter les nouveaux statuts.

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du SIVU « à la carte » Salignac - Entrepierres.

Après avoir entendu les modifications du périmètre et des statuts du SIVU « à la carte », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte les nouveaux statuts du SIVU Salignac - Entrepierres « à la carte ».

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'adoption des statuts du SIVU Salignac - Entrepierres « à la carte ».

Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 1 Refus : 0

Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour le Comité Syndical du SIVU Salignac - Entrepierres (DE 2018 049)

Madame le Maire explique qu'il faut nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au Comité Syndical du SIVU Salignac – Entrepierres « à la carte ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de nommer comme délégués titulaires pour le Comité Syndical du SIVU Salignac – Entrepierres « à la carte » :

- Mme Catherine BLOCH
- M Olivier CHABRAND

DECIDE de nommer comme délégué suppléant pour le Comité Syndical du SIVU Salignac – Entrepierres « à la carte » :

- M Jean-Paul ARMAND

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Approbation en aménagement en Forêt Communale - ONF (DE 2018 050)

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Bail de location entre la commune et M Oddone Monique (DE 2018 051)

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de location de l'appartement communal non-meublé dit "Studio 1er étage ancienne mairie" sis le village - 04200 - Saint-Geniez, par Mme ODDONE Monique à compter du 1er janvier 2019 pour un montant mensuel de 250,00 € hors charges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

POUR conclure un bail de location pour l'appartement "Studio 1er étage ancienne mairie" à Mme ODDONE Monique pour un montant mensuel de 250,00 € hors charges.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0

Décision modificative n°2 au budget principal (DE 2018 052)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-140.00	
2051 - 69	Concessions, droits similaires	140.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative citée ci-dessus.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Refus : 0